

Saint André Allas
Compte rendu du Conseil municipal du 13 avril 2017

Présents : Patrick Salinié, Patrick Manet, Dominique Thibart, Joseph Marvaud, Jean- Pierre Gauthier , Carine Audit , Patrica Vinette, Régine Brusquand , Jean-Michel Delpech, Mylène Galmot, Philippe Depoix,

Excusés : Bruscard Françoise, Solange Lamothe, Nicolas Prévost, Albié Jean – Jacques.

Le conseil est assisté de Mme Menchon Nathalie et Delphine Zuliani, secrétaires de mairie.

Mme Carine Audit est nommé secrétaire de séance.

Mr Henrot, Percepteur, est invité à cette séance consacrée en majeure partie au budget.

1) Compte administratif 2016

Budget principal Communal

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	519 804 €
- Recettes de l'exercice :	574 412 €
- Résultat de l'année (excédent):	54 608 €
- Report antérieur :	81 723 €
- Excédent global de clôture :	136 332 €

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	443 064 €
- Recettes de l'exercice :	84 812 €
- Résultat de l'année :	358 252 €
- Report antérieur (excédent) :	377 978 €
- Excédent global de clôture :	19 726 €

Budget annexe d'adduction Eau Potable

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	20 691 €
- Recettes de l'exercice :	43 902 €
- Résultat de l'année (excédent)	23 211 €
- Report antérieur :	182 186 €
- Excédent total de clôture :	205 398 €

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	43 876 €
- Recettes de l'exercice :	20 691 €
- Résultat d l'année (excédent)	23 185 €
- Report antérieur (excédent):	212 098 €
- Excédent global de clôture :	188 912 €

Budget annexe de la boulangerie

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	8 776 €
- Recettes de l'exercice :	17 512 €
- Résultat de l'année (excédent)	8 736 €
- Report antérieur :	4 920 €
- Excédent global de clôture :	13 656 €

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice	12 232 €
- Recettes de l'exercice :	7 056 €
- Résultat de l'année (déficit) :	moins 10 53 €
- Report antérieur (excédent) :	29149 €
- Excédent global de clôture :	18 595 €

2) Budget principal 2017

A l'unanimité, le Conseil approuve le budget primitif de l'exercice 2017 en équilibre pour les recettes et les dépenses à la somme de : 1 252 950 €

- 800 184 € pour la section de fonctionnement
- 452 766 € pour la section d'investissement.

Le Conseil approuve dans les mêmes conditions les budgets annexes :

Budget annexe Adduction d'eau potable :

- 245 398 € en recettes et dépenses pour la section d'exploitation.
- 259 810 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement.

Budget annexe boulangerie :

- 31 494 € en recettes et dépenses pour la section d'exploitation.
- 46 227 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement.

3) Impôts locaux, taux des taxes :

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes communales. Les taux appliqués seront donc inchangés.

Le produit global attendu s'élève à 217 230 €

Rappel des taux :

- Taxe d'habitation : 7,35 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 89,22 %

4) Subventions aux Associations :

18 associations seront subventionnées pour un montant global de 6250 €.

Dans le cadre du développement et afin de soutenir les actions entreprises par l'association Saint André Allas Patrimoine, cette dernière verra sa subvention sensiblement augmenter .

5) Jury d'assises

4 personnes sont désignées par tirage au sort dans le cadre du jury d'assises.

6) Adhésion au SDE 24

Ce service est notamment destiné à conseiller les communes sur la maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre. Une convention de partenariat est établie et l'adhésion annuelle est prise en charge par la CCSPN.

7) Redevance d'occupation

Les différents opérateurs doivent acquitter auprès des communes une redevance d'occupation du domaine public. Le tarif maximum d'application est retenu.

8) Indemnités de fonction

Une modification obligatoire modifie la valeur de l'indice brut nominal de la fonction publique dans le cadre des indemnités versées aux élus. Cette modification a pris effet au 1 janvier 2017.

9) Adhésion au SMDE

Les communes de Rouffignac ST Cernin et Le Buisson souhaitent adhérer au SMDE 24 . Cette demande est acceptée.

10) CDG 24 taux de promotion

Chaque Assemblée délibérante doit fixer le taux permettant de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à un grade donné, il appartient donc au conseil municipal de fixer ce taux pour chaque grade accessible.

11) Syndicat mixte

Deux délégués et deux suppléants doivent être désignés pour siéger au syndicat mixte DFCI 24 (Défense des forêts contre l'incendie). Sont désignés Depoix Philippe, Manet Roland, Delpech Jean Michel et Salinié Patrick

La séance se termine par un instant d'émotion et de regret avec le départ de Nathalie Menchon (secrétaire) qui a apporté toute sa compétence et gentillesse au sein de notre service comptable. Bienvenue à Delphine Zuliani qui assure à présent les mêmes fonctions.